

30% des internautes téléchargent illégalement

Les ravages du téléchargement illégal semblent bien moins graves que ne l'affirment les pouvoirs publics. Selon une toute récente étude réalisée par TNS et Logica pour Metro sur un échantillon représentatif de 1.000 personnes, seuls 30% des internautes téléchargent illégalement contre 20% pour l'ensemble des Français. Le taux monte à 36% pour les internautes dits « quotidiens ». Un résultat qui néanmoins semble en dessous de la réalité, -puisque basé sur du déclaratif- mais qui tombe à point nommé, à la veille du débat sur la loi Hadopi.

Cette analyse révèle bien d'autres surprises. Les sondés, divisés en trois catégories, avouent pour plus de la moitié d'entre eux, ne jamais avoir téléchargé de contenus illégaux, ni musique, ni films ou ni jeux. Vraiment ? Si 62% des internautes indiquent ne jamais avoir téléchargé, 73% des Français interrogés déclarent eux aussi être hermétiques aux contenus pirates depuis le Web. La majorité des Internautes quotidiens sont également des parfaits citoyens puisque ils sont 54% à n'avoir jamais téléchargé de contenus piratés. Difficile à croire.

L'analyse se révèle sans surprise en ce qui concerne les différentes classes d'âge. 57% des 18-24 ans interrogés avouent avoir téléchargé, avec une nette préférence pour la musique (57%). Cette appétence pour la musique se retrouve aussi chez les 25-34 ans. Dans cette classe d'âge, les internautes sont 40% à télécharger.

On observe également que plus le niveau d'études est élevé, plus la propension à télécharger est importante...

Cette énième étude laisse sceptique. En effet, il reste difficile de croire que les internautes sont si peu nombreux à télécharger de contenus illégaux. La méthodologie même de l'étude suscite des interrogations.

Pourquoi avoir créé deux catégories parmi les internautes (les internautes et les internautes quotidiens) ? Les résultats, malgré la bonne foi des sondeurs, n'en semblent que plus discutables. L'absence de questions sur le téléchargement légal finit de faire céder une nouvelle démonstration qui n'apportera finalement que peu de chose au débat.

La loi Hadopi, qui s'apprête à être discutée demain (10/03), suscite plus que jamais l'hostilité des tenants des libertés individuelles, y compris dans les rangs de l'UMP, le parti majoritaire à l'Assemblée nationale. Alain Suguenot, Marc Le Fur et Lionel Tardy ont déposé une série d'amendements très critiques sur le texte.